

## **APPEL A CANDIDATURES** **INFIRMIER/REFERENT SANITAIRE DU CENTRE SNU** **SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

*Date de mise à jour 24/04/2022*

### **Contexte**

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes qui poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La phase 1 du SNU est construite autour d'un séjour de cohésion d'une durée de 13 jours.

Plus d'informations sur : [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

### **Descriptif du poste :**

#### **Profil :**

- Âgé de 21 ans au moins ;
- Diplôme d'Etat d'infirmier requis ou étudiants(e) de médecine de 5<sup>ème</sup> ayant validé leur 4<sup>ème</sup> année de médecine ;
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) requis ;
- Sens des relations humaines et notions de psychologie de l'adolescent ;

#### **Contrat : dates, durée et conditions de travail :**

Nombre total de jours rémunérés 30 jours pour une participation à un séjour. Ce total se découpe de la manière suivante :

	Conception et Préparation du séjour	Formation	Séjour + 2 jours pour la mise en place/le rangement, convoyage)	Retour d'expérience	Repos compensateur rémunéré	Temps total rémunéré
Nombre de jours	5	5	15	1	4	30

Les dates du séjour sont les suivantes :

- du **dimanche 3 juillet au vendredi 15 juillet 2022** (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)

A noter que les volontaires du SNU arrivent la veille du premier jour. En complément, les deux jours avant l'arrivée des volontaires une préparation du site d'hébergement est prévu.

#### **Lieux de travail : Eurométropole de Strasbourg**

## **Durée hebdomadaire : Contrat d'engagement éducatif**

### **Descriptif du poste/Missions**

Sous l'autorité du chef du centre, l'infirmier(e)/référént sanitaire :

- assure les fonctions de référént sanitaire au sein de l'équipe de soutien : il/elle apporte appui et conseil auprès de la direction et des cadres sur la santé des jeunes volontaires tant sur le plan des situations individuelles que sur le projet pédagogique ;
- assure le suivi sanitaire des jeunes volontaires et, en tant que de besoin, des cadres/tuteurs ;
- met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé: il s'agit de repérer les jeunes qui n'ont pas réalisé, avant le séjour de cohésion, l'examen médical obligatoire des 15-16 ans et, après examen de leur situation individuelle, de les orienter à l'issue du séjour vers une structure de soins dans leur département de résidence ;
- effectue les liaisons nécessaires avec les professionnels de santé du département d'origine (établissement scolaire, établissement médicosocial, médecin traitant) et le cas échéant avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU ;
- contribue à la promotion de la santé tout au long du séjour en conseillant les jeunes et les équipes d'encadrement pour initier des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de vie quotidienne.

### **Conditions particulières d'exercice :**

Astreinte de nuit et logement sur site, tenue SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournie durant le séjour.

### **Rémunération**

Salaire journalier brut de 91,90 € (+ hébergement et restauration pris en charge par l'Etat sur la période du séjour de cohésion) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif (80 jours maximum sur 12 mois).

**Salaire total brut = 91,90 € x 24 jours = 2 205,6 euros**

### **Remarque :**

Pour les personnels relevant du Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports (MENJS) ainsi que les agents publics relevant de toute administration une indemnité est fixée par décret n°2021-623 du 20 mai 2021 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédure pénale : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) de chaque candidat retenu.

**Merci d'adresser votre candidature en envoyant un CV et une lettre de motivation, dès que possible car les candidatures sont traitées au fil de l'eau dans la limite des places disponibles.**

Merci d'adresser votre candidature (ou pour toute demande) par courriel, à l'adresse suivante :

[snu67@ac-strasbourg.fr](mailto:snu67@ac-strasbourg.fr)